



DÉCRET

Modification des limites des paroisses Saint-Honoré, Saint-Luc et Sainte-Claire

À toutes les personnes qui liront les présentes,

Salut et bénédiction dans le Seigneur.

Suite à l'annexion d'une partie de la municipalité de Canton Tremblay à celle de Saint-Honoré le 18 février 2002;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la Commission scolaire de Valin, puis celle des Rives-du-Saguenay avaient réparti les élèves d'une partie de Canton Tremblay aux écoles de Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs résidants des rues de cette partie de l'ex Canton Tremblay, demandes acceptées par les assemblées de fabriques des paroisses Sainte-Claire, Saint-Luc et Saint-Honoré.

En conséquence, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l'avis positif des curés des trois paroisses concernées, des trois assemblées de fabrique impliquées et conformément au canon 515:

Je déclare que les résidants des rues:

	Pair	Impair
Alizé (rue de l')	90 au 178	95 au 173
Benjamin (chemin)		627
Blizzard (rue du)	10 au 150	11 au 135
Boudreault (rue)	144 au 240	165 au 229
Caouette (rue)	164 au 188	16 au 185
Desmeules (chemin)	150 au 164	71 au 169
Lavoie (route)	350 au 1320	1045 au 1201
Martel (route)	500 au 1176	635 au 1925
Morisette (route)	50 au 410	119 au 461

Nil-Jean (chemin)	770	735 au 1005
Robertson (rue)		7 au 17
Saint-Marc Est (route)		101 au 205
Saint-Marc Ouest (route)	64 au 1946	105 au 1871
Visons (rang des)	2440	

soient détachés des paroisses Sainte-Claire et Saint-Luc pour faire partie désormais de la paroisse Saint-Honoré.

Donné à l'évêché de Chicoutimi, le 7 juin de l'an 2002.

† Mgr Jean-Guy Couture
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier